

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Convention d'occupation du domaine public

Appel à candidatures en vue de conclure une convention d'occupation du domaine public (CODP) relative à l'occupation et à l'exploitation des constructions et des espaces extérieurs de la propriété de la Ville de Paris dite « *Résidence Windsor* » située au 4-6 route du Champ d'Entraînement, Bois de Boulogne à Paris 16^e.

Personne publique :

Ville de Paris
Direction des Finances et des Achats
Service des Concessions- Section des Grands Equipements et des Pavillons
7 Avenue de la Porte d'Ivry
75013 Paris France

Courrier électronique (e-mail): DFA-Windsor@paris.fr
Téléphone : +33 142763733 / : +33 142767111

Informations complémentaires : DFA-Windsor@paris.fr

Dossier de consultation : à télécharger sur <http://www.paris.fr/concessions>

Réception des dossiers de candidatures et offres :

Même adresse.

Horaires : lundi au vendredi 9h30 - 12h00 et 14h00 - 16h00

Type de personne publique et activité principale :

Collectivité territoriale
Services généraux des administrations publiques

I - Objet de la convention

La convention a pour objet de confier le droit d'occuper et d'exploiter les constructions et les espaces extérieurs de la propriété de la Ville de Paris dite « *Résidence Windsor* » située au 4-6 route du Champ d'Entraînement, Bois de Boulogne à Paris 16^e.

II - Description succincte du contrat

Dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, l'occupant exploitera les constructions et les espaces extérieurs de la propriété de la Ville de Paris dite « *Résidence Windsor* » située dans le Bois de Boulogne.

L'emplacement mis à disposition comprend trois bâtiments dont un bâtiment principal de cinq niveaux, une serre et un parc arboré d'environ 1 ha. Le site sera ouvert au public pour des activités récréatives, culturelles, de restauration et des activités de réception.

Les spécifications techniques des bâtiments sont détaillées dans le dossier de consultation.

Le candidat pourra envisager tous les investissements qu'il jugera nécessaires pour assurer l'exploitation du lieu. Le candidat à l'exploitation pourra présenter un programme de travaux afin de rendre les lieux exploitables en conformité avec son projet.

L'occupant bénéficiera du droit d'occuper et d'exploiter le site de manière privative selon les modalités qu'il aura définies. L'occupant aura la faculté de contracter avec un ou plusieurs sous-occupants, sous réserve de l'agrément de la Ville de Paris.

La durée consentie pour le contrat est de 14 (quatorze) ans.

L'occupant devra verser une redevance à la Ville de Paris en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine municipal. Cette redevance tiendra compte des avantages de toute nature procurés au titulaire du contrat du fait de l'occupation du domaine.

Une redevance variable assise sur l'activité sera attendue. Cette redevance, fondée sur le chiffre d'affaires et fixée par le candidat, ne pourra être inférieure à la redevance minimale garantie quel que soit le chiffre d'affaires réalisé.

Le candidat proposera un montant pour la redevance minimale garantie annuelle perçue par la Ville.

L'occupant devra fournir une garantie portant sur le versement de la redevance.

III - Quantité ou étendue globale

Des données indicatives sont fournies dans le dossier de la consultation à télécharger à l'adresse susmentionnée.

IV - Modalités de remise des plis

Les candidatures et les offres seront remises simultanément.

A l'appui de leur candidature et de leur offre, les candidats doivent obligatoirement produire les éléments indiqués dans le règlement de la consultation à télécharger à l'adresse susmentionnée.

V - Procédure

V.1) Critères d'attribution

Les offres seront analysées sur la base des critères suivants, hiérarchisés par ordre décroissant d'importance :

Critère n° 1

La proposition de redevance, appréciée notamment au regard du montant de la redevance minimale garantie, et du ou des taux de redevance variable proposés.

Critère n° 2

La qualité du projet d'exploitation, dans le respect de la destination prévue, au regard des éléments suivants :

- La capacité à contribuer à l'animation du lieu et à l'ouverture à un public varié ;
- Les démarches entreprises pour valoriser le site et à contribuer à son intégration dans son environnement.

V.2) Renseignements d'ordre administratif

V.2.1) Numéro de référence attribué au dossier : néant.

V.2.2) Date limite de remise des plis : **16/09/2019 à 16h00**

V.2.3) Langue pouvant être utilisée pour les candidatures : Français

VI - Renseignements complémentaires

Les plis (candidatures + offres) doivent être déposés ou réceptionnés sous pli cacheté avant la date et l'heure limites à l'adresse spécifiée dans le présent avis.

Les plis devront porter la mention suivante : « Consultation pour l'exploitation de la Résidence Windsor » et être revêtus de la mention " ne pas ouvrir".

Les candidatures incomplètes, c'est à dire celles ne comprenant pas tous les documents exigés dans le présent avis, seront déclarées recevables sous réserve d'une régularisation par l'envoi des pièces manquantes dans **un délai qui sera défini** par la Ville de Paris.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

La Ville pourra, au vu des offres, prendre contact avec un ou plusieurs candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile.

Elle se réserve également le droit de négocier avec les candidats.

VII - Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy -75181 Paris - France
E-mail: greffe.ta-paris@juram.fr

Téléphone: +33 144594400
Fax : +33 144594646